

## Maroc

### Contexte macroéconomique et politique

Key statistics	
Croissance (annuelle) du PIB (2007-2017)	3.9%
Croissance du PIB (annuelle, par habitant) (2007-2017)	2.5%
Croissance (annuelle) des émissions de CO <sub>2</sub> (2007-2017)	2.4%
Croissance des émissions de CO <sub>2</sub> (annuelle, par habitant) (2007-2017)	1.0%
Principal combustible; part correspondante des émissions de CO <sub>2</sub> (2017)	Charbon, 33.3%
Sources d'énergies renouvelables non combustibles ; part de la consommation d'énergie primaire (2017)	4.9%
Autosuffisance énergétique totale (%) (2017)	9.0%
Part de la population ayant accès à l'électricité (2018) SDG 7.1.1	100.0%
Part de la population ayant accès à des combustibles non-polluants pour cuisiner (2018) SDG 7.1.2	95.0%
Ratio impôts/PIB (2017)	27.6%

Sources spécifiées dans la brochure TEU-SD.

contribution décidée au niveau national. Dans cette CDN, le Maroc a fixé un objectif inconditionnel de réduction des émissions de GES de 17 % d'ici 2030 par rapport au scénario de politiques inchangées. Le ratio impôts/PIB du Maroc, de 27.6 %, est inférieur à la moyenne<sup>1</sup> de l'OCDE (33.9 %) mais supérieur aux moyennes ALC et Afrique (respectivement 22.8 % et 17.2 %).

### Impôts et subventions à la consommation d'énergie

Le Maroc n'est pas doté d'une taxe carbone à proprement parler, ni d'un système d'échange de droits d'émission de CO<sub>2</sub>. Toutefois, il prélève des taxes sur l'énergie, et notamment :

- ◆ Droits d'accise sur le charbon et le coke de pétrole, le fioul, le gazole, l'essence, le GPL et le gaz naturel.
- ◆ Droits d'accise sur la consommation résidentielle, commerciale et publique d'électricité.

Les TEU-SD ont classifié une mesure en tant que subvention à la consommation d'énergie au Maroc en 2018. L'État indemnise les importateurs et centres emplacements de GPL en leur versant un montant équivalent à la différence entre le prix d'importation et le prix réglementé, en plus du remboursement des coûts de transport.

<sup>1</sup> Les moyennes entre les pays se réfèrent à la moyenne simple et non pondérée.

## Recettes nettes des taxes énergétiques, 2018

Les recettes nettes des taxes énergétiques représentent une estimation ascendante du produit net généré par les taxes, diminué des subventions à la consommation d'énergie.

Les recettes nettes des taxes énergétiques au Maroc représentaient 1.2 % du PIB en 2018, et apporte une contribution positive à la mobilisation des ressources intérieures dans la mesure où les taxes sont supérieures aux subventions. Par rapport aux autres pays examinés dans le rapport TEU-SD et aux pays de l'OCDE :

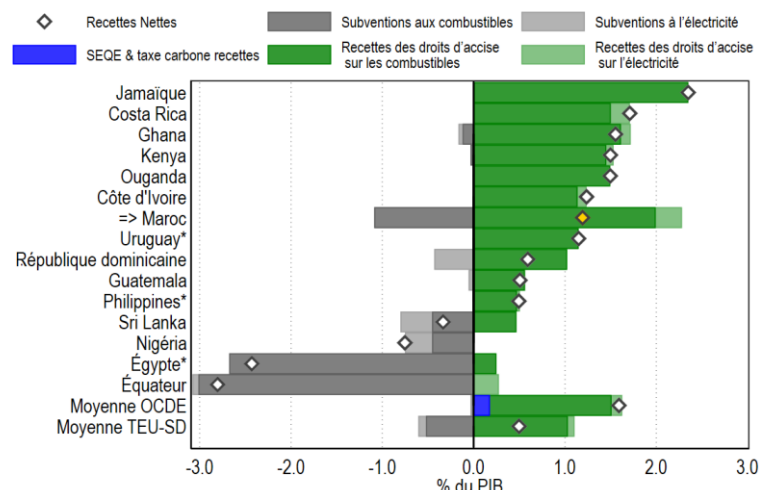
- ◆ Les recettes issues des droits d'accise sur les combustibles et sur l'électricité, en pourcentage du PIB, sont relativement élevées.
- ◆ Les subventions aux combustibles représentent 1 % du PIB, ce qui est relativement élevé par rapport à la moyenne OCDE et TEU-SD.
- ◆ L'absence de subventions en faveur de l'électricité est une caractéristique partagée avec la moyenne des pays de l'OCDE et la plupart des pays TEU-SD.

Évolutions récentes : en janvier 2018, le chef du gouvernement s'est engagé à réformer les subventions publiques en faveur du GPL afin qu'elles soient uniquement réservées aux ménages pauvres et vulnérables. Toutefois, la décision concrète n'est toujours pas approuvée.

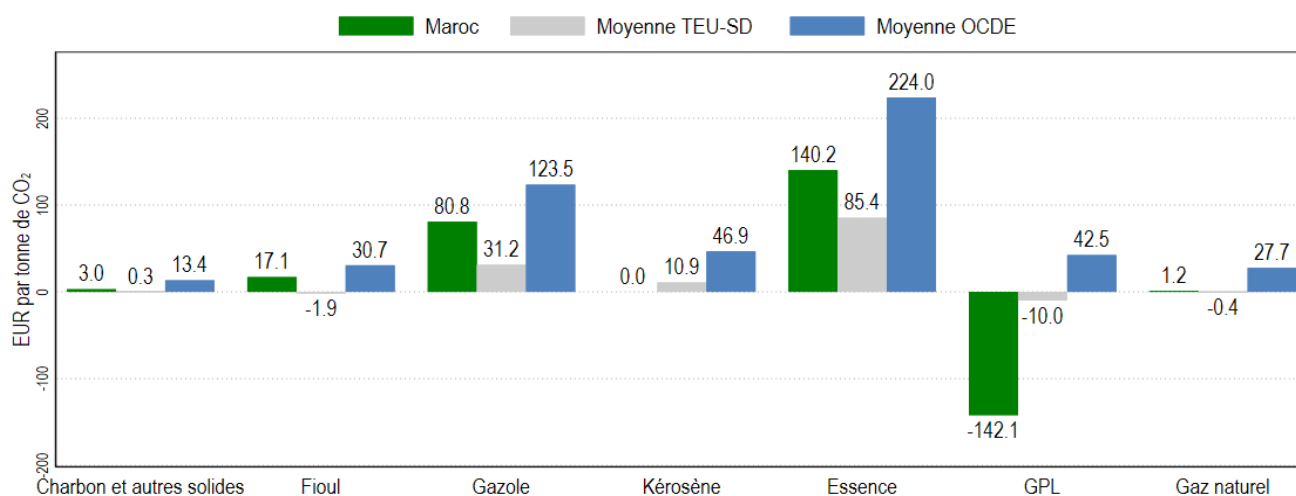
## Taux effectifs moyens d'imposition du carbone par combustible, 2018

Le taux effectif d'imposition du carbone (TEC) est le prix total qui s'applique aux émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation d'énergie sous l'effet des taxes et des échanges de droits d'émission, déduction faite des subventions aux combustibles. Un TEC plus élevé encourage les consommateurs et les producteurs à utiliser des sources d'énergie plus propres ou à réduire leur consommation d'énergie, ce qui évite des émissions de CO<sub>2</sub> et une pollution locale, tandis que les taxes et les enchères de permis d'émission augmentent les recettes.

- ◆ Le charbon, le fioul, le kérosène, le GPL et le gaz naturel, principalement utilisés dans le secteur résidentiel et commercial, l'électricité et l'industrie, sont soumis aux TEC les plus faibles. Les secteurs précédents représentent respectivement 19.9 %, 35.2 % et 13.2 % des émissions de CO<sub>2</sub> du Maroc provenant de la consommation d'énergie.
- ◆ La gazole et l'essence, les principaux combustibles utilisés dans le transport routier, sont soumis aux TEC les plus élevés. Le secteur routier est à l'origine de 27.4 % des émissions de CO<sub>2</sub> du Maroc provenant de la consommation d'énergie.



\* Depuis 2018, l'Égypte a supprimé la plupart des subventions sur la consommation d'énergie et les Philippines ont mis en œuvre une réforme fiscale majeure. En Uruguay, certains combustibles comme le diesel attirent la TVA, mais pas une accise.



Au Maroc, les taux effectifs d'imposition du carbone sont faibles par rapport à la moyenne de l'OCDE. Par comparaison avec d'autres pays TEU-SD :

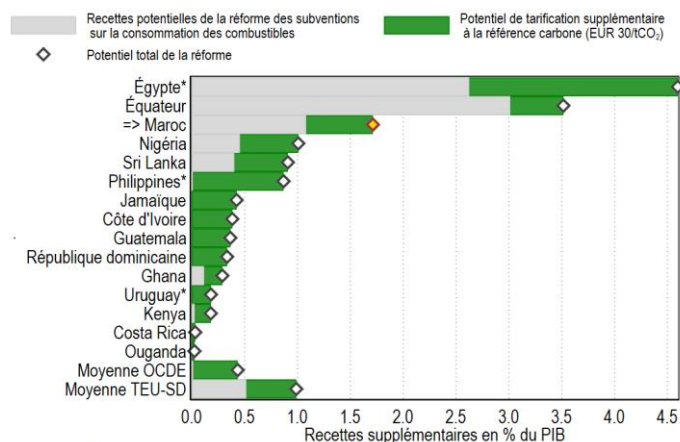
- ◆ Le TEC est élevé pour le charbon, le fioul, le gazole, l'essence et le GPL par rapport à la moyenne TEU-SD.

- ◆ Le TEC est négatif pour le GPL (ce qui signifie que sa consommation est subventionnée) et inférieur à la moyenne TEU-SD.
- ◆ Le TEC est également inférieur à la moyenne TEU-SD pour le kérosène.

### Potentiel de recettes représenté par la réforme des prix du carbone

De combien les recettes fiscales augmenteraient-elles si les TEC étaient portés à 30 EUR/tCO<sub>2</sub> pour l'ensemble des combustibles fossiles ? Le jalon de 30 EUR est une estimation basse des dommages climatiques causés par chaque tonne de CO<sub>2</sub> émise. Un programme de réforme équitable est essentiel pour faire en sorte que les groupes vulnérables, qui sont souvent touchés de façon disproportionnée par le changement climatique, auront accès à une énergie propre.

Les recettes fiscales pourraient augmenter d'un montant équivalent à 0.6 % du PIB si les TEC étaient portés au taux de référence de 30 EUR/tCO<sub>2</sub> pour tous les combustibles fossiles, soit une hausse supérieure à la moyenne TEU-SD et OCDE. Le Maroc pourrait aussi voir ses recettes fiscales progresser d'environ 1.1 % du PIB s'il réformait son système de subventions à la consommation d'énergie, qui sont plus élevées que les moyennes OCDE et TEU-SD. Aussi, le potentiel total de gains de recettes fiscales pour le Maroc grâce à la réforme des prix du carbone correspond à un montant équivalent à 1.7 % du PIB.



\* Depuis 2018, l'Égypte a supprimé la plupart des subventions sur la consommation d'énergie et les Philippines ont mis en œuvre une réforme fiscale majeure. En Uruguay, certains combustibles comme le diesel attirent la TVA, mais pas une accise.